

Ville de Sarlat⁹²

Conseil participatif

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC CENTRE VILLE SECTEUR SAUVEGARDÉ

Février-Décembre 2022

Des citoyens engagés pour l'avenir du secteur sauvegardé

La ville de Sarlat a franchi cette année une nouvelle étape dans la mise en œuvre de dispositifs de démocratie participative. La municipalité est déjà habituée à organiser de nombreuses rencontres ou groupes de travail sur des thèmes aussi variés que le commerce, le sport, le plan vélo ou encore la vie des résidences, et bien entendu, le budget participatif, dont la troisième édition s'est déroulée en 2022. Forte de cette expérience, la municipalité s'est engagée dans une démarche d'une ampleur inédite pour elle : une « séquence démocratique » basée sur la participation citoyenne pour repenser les aménagements du secteur sauvegardé.

De la Place du 14 Juillet à la Petite Rigaudie, c'est l'ensemble du cœur historique de Sarlat qui a fait l'objet de visites et de réflexions de la part des membres d'un Conseil participatif. Ce travail assidu a permis d'aboutir à une série de propositions concrètes : verdissement, évolutions du mobilier urbain, mobilité, signalétique... et plus généralement une ambiance urbaine repensée.

Cette démarche est une des premières illustrations d'un nouvel élan vers davantage de concertation initié en 2020 avec la création d'une commission extramunicipale. Composée d'habitants sarladais et d'élus, la commission a construit une « charte de la participation citoyenne » et des outils pour favoriser les conditions d'un échange permanent entre les habitants et les élus pour renforcer l'information, l'implication, la consultation, la concertation et la transparence dans la prise de décision.

Merci à tous ceux qui se sont engagés dans cette démarche pour permettre l'aboutissement de cette réflexion pour notre cœur de ville, un travail aussi concret qu'ambitieux.

Les séquences démocratiques (du forum citoyen au conseil participatif)

Ce dispositif est directement inspiré de l'expérience de Jo Spiegel qui a appliqué la démarche pour des sujets tels que l'aménagement du temps de l'enfant, la création d'un parc, la place du vélo dans la ville, la Voie médiane, la création d'un lieu de culte musulman, la construction de la maison de la Citoyenneté...

- 16 février 2022 : Un **forum-débat** ouvert à toute la population, point de départ de la séquence démocratique, instituant le conseil participatif.
L'objectif, définir le périmètre démocratique en rappelant le principe de réalité : budget, règles juridiques, règles techniques...règles démocratiques au cours du débat et ensuite, valeurs...
Un temps nécessaire est consacré pour que tous les acteurs parviennent au même sens des mots et au même niveau de compréhension des enjeux.
Il faut que les habitants sachent ce qui est attendu, visé. Il faut aussi leur donner l'envie de participer, de partager l'enjeu.

Jo Spiegel précise dans *Nous avons décidé de décider ensemble*, page 51 : « *La définition du périmètre de discussion est une balise nécessaire. Le tout est possible est un déni de réalité et donc un leurre pour la démocratie. Il est donc essentiel si l'on ne veut pas engendrer, de fait, de la frustration ou alimenter le consumérisme égotique, de préciser les règles de fonctionnement et surtout le périmètre de discussion. Il appartient aux élus de le proposer, quitte à le mettre en débat, et ceci au regard des contraintes dont ils ont connaissance et des valeurs qu'ils veulent partager.* » C'est la mission unique du groupe de préparation qui ensuite est dissous...

- A la fin de ce forum-débat, lancement du premier appel à participer au **Conseil participatif** avec **quatre collèges** :
 - Les citoyens volontaires ou tirés au sort ayant 18 ans révolus.
 - Les organisations : associations, syndicats, entreprises, partenaires institutionnels
 - Les experts (internes à la mairie ou externes)
 - Les élus de tous les groupes représentés au Conseil municipal
- Le nombre de personnes participant à chaque collège est fixé pour chaque conseil participatif. Il peut être par exemple de 30 (20 volontaires, 10 tirés au sort), 15, 15, 15.
- Ils se répartissent ensuite en ateliers dont le nombre dépend des thèmes rattachés au projet. Les différents ateliers doivent autant que possible comprendre un nombre équivalent de participants issus des quatre collèges.
- Les ateliers peuvent traiter du même thème ou balayer tous les thèmes attachés au projet pour confronter ensuite chacune de leurs propositions. Ils désignent à chaque séance de travail un animateur garant du débat, ainsi qu'un rapporteur. Ces

- fonctions ne sont confiées ni à un élu, ni à un expert interne à la collectivité.
- Des séances plénières sont régulièrement organisées pour effectuer collectivement des points d'étape. Ils peuvent être restitués en temps réel en Conseil municipal.
 - Le conseil participatif est dissous à l'issue de ses travaux, c'est-à-dire lorsque les propositions élaborées sont présentées au Conseil municipal. Ainsi à chaque projet correspond un nouveau conseil participatif.
 - Chaque projet donne donc lieu à un conseil participatif différent.

Extrait de la Charte de la Participation Citoyenne adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 décembre 2021.

Les collèges en chiffres

En application de la Charte de la Participation Citoyenne, quatre collèges de 15 personnes (30 pour les citoyennes et citoyens) étaient prévus pour un Conseil Participatif de 75 personnes.

Ce sont 62 personnes qui de fait ont participé aux débats, un roulement étant possible, pour une moyenne de 45 participants.

- <i>Citoyennes et citoyens</i>	
• tirés au sort ayant répondu favorablement	
• volontaires	33
- <i>Elus</i>	
• majorité	8
• oppositions	3
- <i>Corps intermédiaires</i>	
• Avenir Sarlat et autres intervenants	13
- <i>Experts</i>	
• mairie (services)	6
• Olivier Nicaud et Thomas Procureur (animateurs)	2

Déroulement des travaux des ateliers, au Colombier ou sur site

- | | |
|----------------|-----------|
| - 12 mars | - 9 avril |
| - 14 mai | - 25 juin |
| - 22 septembre | |

Remerciements aux participants

1. Collège de citoyennes et citoyens volontaires ou ayant répondu favorablement au tirage au sort

ANDRE Patricia	BERSARS Annie
BERTHOLLIER Valérie	BONNET Nicole
BORG Wilfried	BOYER Eric
CAPLAIN Jean-Louis	CAUDRON Bruno
CHAVANNE Catherine	CHEFTEL Chantal
DESCAMPS Danielle	DEVAUX Christian
FAGOT Adèle	FAGOT Cédric
FIGEAC Daniel	GAUSSINEL Régis
JOINEL Lucien	LAFITTE Nelly
LEJEUNE Jean-Paul	NOMINE Hervé
NARDOU Nathalie	PAVIOT Véronique
PUSSACQ Catherine	RAMALHO Corinne
RIGAUD Claudine	ROUGIER Patrice
STOLTZ Marc	THOMAS Philippe
TITVINIDZE Catherine	VIREFLEAU Steven

2. Collèges des experts

DA CRUZ Karine	DURU Christophe
FAGOT Sandrine	LEHU Hélène
NEVEU Benjamin	NICAUD Olivier
PERUSIN Benjamin	PROCUREUR Thomas

3. Collège des intermédiaires

ARNON Jean-Pierre

AUSSEDAT Etienne

AUTRET Eric

BOSSAURD Lydie

BRAIZET Aurélie

DELAIGUE Nathalie

LAPIE Virginie

LAREQUIE Christian

LE RAY Pierre

MARQUEZ Anthony

MASSOULIER Mathieu

NEGREVERGNE Jérôme

PAPIN Willy

THOMAS Adrien

VIALLE Arnaud

4. Collège des élus

ALDRIN Patrick

COQ François

DA COSTA Carlos

DORLEANS Rachel

FERREYRA Luis

LAGOUBIE Fabienne

LIVOIR Véronique

MULLER Claudine

NAJEM Christophe

PINTA-TOURRET Marc

STIEVENARD Guy

CONSEIL PARTICIPATIF

Aménagement de l'espace public du secteur sauvegardé Un questionnement préalable

Avant d'aborder précisément les problématiques des différents espaces du secteur sauvegardé, les participants ont été amenés à aborder de nombreuses questions préalables qui ont nourri leurs préconisations.

Le verdissement

- Biodiversité et lien avec l'extérieur
- S'inscrire dans l'adaptation au réchauffement climatique (prévoir des îlots de fraîcheur, gestion de l'eau)
- Qu'est-ce qui serait « identitaire » dans le verdissement de la ville ?
- Sur le thème du verdissement on peut commencer par se questionner sur le traitement du sol. Pour éviter que le sol soit rendu imperméable, utiliser des pavés disjoints ou créer des noues, ou des revêtements spéciaux (*cf.* Angers)
- En lien avec le bien vivre : lieux de halte, coins enfants
- Faire du centre-ville un lieu attractif pour les touristes mais aussi pour y vivre (ex arbres ne gênant pas les habitants, vue, lumière...)
- Essences choisies en fonction de l'évolution du climat, impact racinaire à prendre en compte

Lien avec le patrimoine

- Mise en valeur du patrimoine construit, ne pas dissimuler le patrimoine construit
- Prise en compte de l'historique de Sarlat en matière de verdissement (anciennes photographies)
- Esthétique du verdissement
- Remplacement des plaques nommant les rues par des modèles en pierre

Intégrer la Cuze

- La Cuze qui traverse la cité est complètement enterrée donc invisible. Dans les rues, les caniveaux de rejets des EP dans la Cuze sont quelquefois confondus par les usagers avec des évacuations à l'égout. La Cuze pourrait être « ré-ouverte » par endroits si cela est possible, et des fontaines pourraient être aménagées en divers endroits
- Le souhait serait de voir de l'eau. Où passe la Cuze ? Installer des fontaines ou autres dispositifs (plaques transparentes au sol) pour la rendre plus présente

Des aménagements culturels

- Installer des œuvres d'art sur les espaces publics de la vieille ville. Créer un cheminement au sol (salamandres par ex.) afin de guider le visiteur à travers notre cité (ex : Dijon) avec un parcours découverte.
- Favoriser l'installation d'ateliers d'artistes dans le quartier Ouest de notre ville, afin de le dynamiser
- Revoir le design et les emplacements de l'ensemble de la signalétique patrimoine...

Méthodologie

- Impliquer les riverains dans les aménagements
- Retravailler sur l'existant
- Solliciter les propriétaires des espaces privés pour accès possibles par ex à la zone privative Ste Claire, l'Eglise de la Petite Rigaudie, la cour de l'Ecole Jean Leclair
- Charte pour les associer au projet
- Une campagne de sensibilisation et une adhésion des habitants du centre-ville à cette volonté d'embellissement paysager devront s'effectuer en parallèle
- Afin de créer des espaces de fraîcheur, il sera demandé à tout nouveau restaurateur qui s'installe, d'envisager de créer des tonnelles ou des treilles, au lieu de déployer des parasols ! Voir exemples à Collonges la Rouge ou St Cyr Lapopie
- Il est préconisé de responsabiliser les bénéficiaires de ces aménagements et de ces plantations afin qu'ils veillent à leur entretien. Le service des Espaces verts de la ville sera présent pour les accompagner et les conseiller dans cette démarche.
- Rencontrer des élus et des experts de villes qui ont mis en place la piétonisation
- Partager les expériences menées ailleurs : avantages, contraintes, menaces, opportunités

Liens indispensables

- Plan de mobilité à l'échelle communale ex : parkings au nord et au sud avec navettes, réflexion sur circulation sur les boulevards et les pénétrantes
- Habitat en centre-ville : vétusté/sécurité/vacance courte ou prolongée
- Plan vélo
- Plan tracé de la Cuze
- Redensification de l'habitat permanent : accession aux logements vides ou insalubres, parc locatif saisonnier important : voir les expériences de St Malo, Bayonne et très récemment de La Rochelle
- Rénovation des immeubles en général, des façades en particulier

Mais aussi

- L'objectif d'attirer du monde avec du mobilier urbain et des espaces pour se poser implique l'installation conjointe de poubelles (déjeuner...).

- Installation de poubelles murales en demi-lune, possédant plusieurs contenants pour favoriser le tri sélectif. Fréquence des collectes (fréquence augmentée en été), contenance (ne permettant pas d'y placer un sac poubelle de 30 L, poubelles classiques ou tri sélectif, quid des poubelles des restaurateurs... ?
- Il a été évoqué le modèle sécurisé des poubelles (sacs transparents).
- Création d'un espace pour chiens (caniparc)...mais où ?.....sachant que plusieurs espaces sont régulièrement souillés par les déjections canines. Installer des distributeurs de sac à crottes ?
- Problème des mégots : rajouter des cendriers ? (certains cendriers sont détruits) ;
- L'alternative aux bancs est l'installation de chaises scellées : suivant leur disposition, elles favorisent les échanges (face à face et pas côte à côte). Leur fabrication pourrait faire appel à un « circuit court » et elles pourraient être fabriquées localement (lycée pro, artisanat...).
- Arceaux parking vélos : les placer à chaque sortie sur l'extérieur, l'intérieur de la cité n'étant pas approprié à la circulation en vélo.
- Mieux signaler les parkings motos existants
- Développer les « boîtes à lire » et organiser un parcours balisé de type chasse au trésor pour découvrir la ville

Adopter une signature végétale sur les différentes entrées de la ville (harmonisation ?, suggestion de plantation de Cyprès bleus, de treilles...)

En liaison avec cette proposition, **aménagement des rues qui descendent du BD Nessman et du BD Eugène Leroy** (idée de treilles) afin de donner une impression de fraîcheur et « une entrée de verdure » dès qu'on arrive des parkings

Rouvrir ou créer des points d'eau potable partout où cela est possible afin pouvoir s'approvisionner en eau potable et de limiter le nombre de bouteilles en plastique

Gérer fermement et totalement le règlement local de publicité, terrasses, chevalets, voitures ventouse, qui entravent la circulation en particulier des piétons, des poussettes, des personnes à mobilité réduite...

PROPOSITIONS DU CONSEIL PARTICIPATIF

Voici les propositions issues des travaux des membres du Conseil participatif. Végétalisation, installation de mobilier urbain, aménagements, études, évolution de réglementations... Elles sont regroupées en trois catégories :

- 1 Propositions pour des évolutions à court terme.
- 2 Propositions pour des évolutions à moyen terme.
- 3 Propositions pour des évolutions à long terme.

Les propositions concernant la Traverse font l'objet d'un chapitre particulier.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS À COURT TERME

1

1. Place du Peyrou



Végétalisation à l'angle de la cathédrale.

A gauche du parvis, contre le mur, créer un triangle de terre pour planter trois arbres, mini jardin privilégié pour contempler la Maison de La Boétie

2. Place Boissarie

Végétaliser les murs en face des portes du marché couvert, plantes grimpantes (mur végétal), treille

2

Poubelle – collecter des retours d'expériences d'autres secteurs sauvegardés, interroger les dimensions et la capacité des corbeilles



3. Place Maleville



Végétalisation, planter un arbre, installer des jardinières, banc, suppression des arceaux à vélos (liée au plan vélo)

4. Place et terrasses des Recollets

Lieu test pour associer service espaces verts et écoles, collège et redonner un intérêt à cet espace

Présence importante d'un patrimoine bâti

Présence d'un patrimoine industriel (imprimerie)

Empêcher le stationnement des motos



3 espaces en étage qui feraient l'objet d'une végétalisation et qui permettraient l'installation d'une aire de jeux et de pique-nique, poubelle, un jeu d'échecs, des bancs dont certains « hôtels à insectes », point d'eau potable

La ruelle qui mène à cet espace ferait l'objet d'une végétalisation (treille)

5. Côte de Toulouse et rue Jean-Jacques Rousseau



Côte de Toulouse, près du Couvent des Récollets, sur les terrasses déjà enherbées, aménagement d'une aire de jeux pour enfants, table de pique-nique

Départ au bas de la rue J-J Rousseau. Au pied de la montée, élargir l'accès en supprimant l'arbuste sur le passage. La plaque signalétique patrimoine Pénitents blancs, Cloître Ste Claire, terrasse Récollets» est mal placée, on ne la voit pas.

La tonnelle en glycine devant l'hôtel des Récollets est un bel exemple à suivre (triangle au sol).

Végétaliser le mur haut face au Cloître Ste Claire (rue étroite mais face ensoleillée).

Jardin de Ste Claire : plantation d'arbres

6. Rue Tourny

Grimpants actuels à « réactiver »



7. Rue Bonnel



Fleurissement, implantation de treilles, arceaux à vélos

Remplacer les arbres existants par un arbre majestueux à l'angle de la Traverse et par une revégétalisation basse. Implanter une fontaine d'eau potable.

Profiter de son aménagement, remplacer les arbres rabougris en face, ajouter des grimpants

8. Cour des Fontaines

Ilot central de verdure avec bancs et fontaines, les quatre façades restant dégagées



9. Rue de la Salamandre



Au niveau du restaurant « les Gosiers », mettre en valeur et donner du volume à ce qui est déjà planté. Prévoir des grimpants ou des treilles.

10. Square rue Rousset

Petite place avec sculpture Roosenberg.

Panneau distribution sacs à chiens a été arraché (conversation avec une habitante).

Une fontaine serait bien ici, avec la statue



11. Place de la Liberté



Végétalisation et festival du théâtre ?
Déplacement du lieu des festivités vers les Enfeus ou principe des jardinières mobiles (marchés, festival du théâtre, etc.).

Même problématique si on veut y installer des jeux anciens comme le rampeau.

Rue de la Salamandre, au coin de la Mairie, en face du Café Le Pub : plantation d'un arbre.

Devant la mairie on peut mettre deux rangs d'arbres sur l'allée centrale des gradins. On préserve les cinq places actuelles accessibles aux handicapés (2 places début rue Fénelon et 3 places côté marché couvert).

Ajouter une place handicapée devant la mairie.

Réserver des places de parking en haut de la rue Fénelon pour ceux qui se rendent à la mairie, dont deux places pour handicapés : **expérimentation**

12. Rue Fénelon

Le mur du jardin de la parcelle avec la grande maison qui tombe en ruine côté boulevard Nessmann : à réfléchir pour une ouverture visuelle sur la rue

Bacs et grimpants, inciter les balcons fleuris

Terrasses pérennes



13. Rue Montaigne



Préconisation de plantations de rosiers grimpants sur l'ensemble de la rue

14. Place André Malraux

Quelques jardinières ou une tonnelle en vigne assez légère, à la place des stores actuels.



15. Autour du square Philippe Lebon



Square Philippe Lebon. Côté droit ouvrir le muret et installer un banc. Le côté gauche (accès transfo) plus exposé au soleil pourrait aussi devenir plus accueillant, avec une tonnelle. Refaire la haie, arbres

Rue des 3 Conils, sortie sur bd Voltaire déplacer les poubelles, réduire la hauteur du muret, végétaliser et placer des arceaux à vélo.

Études :

1

Aménagement :

3

16. Passage Ernest Baudel

Plantes grimpantes, fleurissement

1

3

Poubelle, arceaux à vélos, réduire la hauteur du muret



PRÉCONISATIONS D' ACTIONS POUR LA TRAVERSE



1 Études d'aménagement, stationnement et application des réglementations en vigueur (PSMV, RLPi, zone de rencontre...)

2 Végétalisation, fontaine d'eau potable

3 Aménagements

Le groupe 1 rappelle sa proposition d'aller vers une piétonisation définitive de la Traverse à terme (une piétonisation immédiate risquerait de fragiliser les commerces actuels).

Il est donc nécessaire de concilier, sans ordre de priorité, les besoins du commerçant permanent, estival ou non sédentaire, du résident, du touriste de passage, qu'il dorme à l'hôtel, dans une location ou qu'il soit simplement de passage, du résident de la périphérie de Sarlat qui vient flâner ou faire ses achats dans le centre, de l'actif ayant un emploi dans le secteur sauvegardé ou y effectuant une tâche, tout en considérant les capacités de mobilité de chacun, PMR, personne âgée, cycliste, automobiliste...

Les rythmes sont importants car non seulement ils diffèrent entre la haute et la basse saison mais également dans le cours de la journée : un temps pour les livraisons, l'évacuation des ordures, l'installation des commerces, le temps des achats, de la promenade, le temps de la restauration...

Parmi les besoins en termes de mobilité et de stationnement, on pourra citer les livraisons, les achats de courte durée nécessitant un arrêt minute, les achats ou obligations urbaines (formalités administratives, consultations de professionnels libéraux...), le tourisme, l'accès aux logements (dépôt de bagage ou d'objets lourds/volumineux, emménagement, accès PMR, accès pour les fourgons des artisans qui effectuent des travaux...), le stationnement des deux-roues et des quatre roues, le marché. Le tout devant être partagé avec d'autres usages (piéton, transport collectif, travaux de voirie ou de façade...) ou contraintes (accès pompiers, sécurité, espace verts et équipements urbains).

Enfin, la question de la densité de logements occupés à l'année dans le secteur sauvegardé est un sujet de préoccupation, tant pour l'équilibre financier des commerces ouverts à l'année, dans un contexte où des changements des règles de mobilité et de stationnement pourraient les impacter, que pour l'entretien des bâtiments et la sécurité à leurs abords (*chute de tuiles*).

Le groupe 1 s'est aussi interrogé sur les irritants constatés à ce jour :

- Vitesse excessive dans la traverse.
- Occupation du domaine public par les étals des commerçants au-delà des limites autorisées.

Ces deux éléments induisant une dégradation du niveau de sécurité des piétons.

- Stationnement pour des durées excessives dans le centre historique qui obère la capacité de places de stationnement déjà limitée dans le secteur sauvegardé.
- Passage de camions de plus de 12 tonnes (malgré l'interdiction) pour des livraisons, ce qui induit tant des nuisances (dégradation de la chaussée, bruit) que de l'insécurité.

Une question plus large que le seul périmètre sauvegardé : La question de la mobilité et du stationnement dans le secteur sauvegardé ne peut s'envisager, sinon par quelques mesures d'ajustement, sans considérer le plan de mobilité de Sarlat dans son ensemble.

Le groupe considère quatre objectifs essentiels à un tel plan :

- Rendre Sarlat attractive en basse saison pour les résidents de la périphérie (Sarlat hors secteur sauvegardé et communes environnantes, dont l'éloignement justifie l'emploi d'un véhicule pour accéder au centre historique). C'est un enjeu tant pour les commerçants ouverts à l'année, que pour favoriser l'installation des professions médicales ou simplement donner vie à la ville.
- Désengorger la ville en haute saison, saturée par les voitures.
- Rendre possible d'autres choix de mobilité que le véhicule individuel pour accéder au centre historique.
- Offrir une possibilité de stationnement de proximité pour ceux qui en ont un besoin véritable.

La réflexion sur le Traverse s'accompagne aussi logiquement d'une réflexion plus large sur la place Pasteur et l'aménagement de l'ancien collège, la médiathèque, le cinéma, l'emplacement du garage Renault, l'implantation de l'espace jeune, du pump track... un nouveau quartier culturel ?

Ce qui peut être réalisé en premier lieu et rapidement :

- Concernant les usages de la traverse (et des boulevards) pour uniquement traverser la ville du nord au sud : revoir la signalisation de la ville pour orienter sur la déviation plutôt que vers le centre (ex : panneaux Montignac et centre-ville orientés dans la même direction au Pontet).
- Ouverture de la rue jusqu'à 11h puis fermeture jusqu'à 18h les jours fériés, vacances scolaires, mercredis et fermeture tous les jours du 15 Juin au 15 Septembre.
- Application à l'année de la verbalisation effective des stationnements pour éviter les voitures stationnées toute la journée.
- organiser une zone bleue à 45 minutes, voire à 10 ou 15 minutes.
- Concernant les besoins de stationnement « justifiés », compenser l'absence de stationnement en secteur sauvegardé (hors arrêt minute, livraison...) par des places dédiées aux actifs, une carte d'accès avec tarifs préférentiels pour ces places (et tarifs

dissuasifs pour d'autres emplacements).

- Délimiter au sol dans la traverse les espaces accordés aux commerçants et sanctionner les contrevenants (avertissement puis verbalisation).
- La mise en place de 3 ou 4 points relais en périphérie du secteur sauvegardé de façon à accueillir les camions et le transfert vers les commerces se ferait avec des navettes électriques.
- Constat d'une vitesse excessive dans la traverse malgré la limitation donc pour améliorer le "mieux vivre ensemble piétons et véhicules" : création d'une Zone de rencontre sur l'ensemble de la Traverse avec vitesse à 20 km/h maxi ou une limitation de vitesse de la circulation à 6 km/h.
- Faire figurer sur les horodateurs les heures gratuites et les prix.
- Mettre en place une nouvelle signalétique (notamment à destination des vélos et des trottinettes).
- Favoriser le retour des habitants dans le centre de Sarlat (une incitation fiscale pourrait être proposée).
- Reconquérir le bâti (les exemples de Saint-Malo et Biarritz sont évoqués).
- Parking vélos aux entrées

Des aménagements à planifier :

- Revoir le revêtement (trottoir, chaussée)
- Délimiter chaque terrasse par des bacs fleuris identiques pour tous les commerçants...et suffisamment lourds pour ne pas être déplacés...
- Végétaliser les espaces de stationnement actuels et réaménager des places de parkings avec des arbres et bancs afin de casser la perspective de cette grande ligne droite avec partenariat, association de personnes en handicap pour la mise en place de la partie végétalisation.
- Cette rue étant très animée, il s'agit d'apporter de l'ombre tout en gardant de l'espace libre, avec des arbres fins à la base et qui montent très haut pour le feuillage, ou avec des bacs à fleurs sur les poteaux existants mais pas trop alignés / les mettre en quinconce.
- Un arbre pourrait être positionné au départ de la rue Jean-Jacques Rousseau sans que cela gêne le passage, et des plantes grimpantes (végétation plaquée) sur le grand mur qui matérialise la montée de cette rue. Une pergola pourrait occuper ce tronçon de la rue qui est le plus exposé au soleil.

- A hauteur notamment de la rue JJ Rousseau, (treilles, pont...) et marquer les intersections avec des bacs.
- Envisager l'installation d'une chicane (aménagement flexible) pour couper l'axe rectiligne actuel.
- Nivelier la Traverse (voie(s) de circulation et trottoirs au même niveau) pour faciliter l'accès aux PMR et aux poussettes et prévoir des aménagements flexibles/évolutifs pour peu à peu dissuader de l'utilisation de la voiture dans cette rue.
- Améliorer la mobilité sur les trottoirs car actuellement la loi du 1m20 passage handicapé ou poussette enfant n'est pas respectée par certains commerçants, restaurateurs...
- Mise à disposition de points d'eau potable le long de la traverse et/ou autres secteurs.
- Envisager le passage d'une navette (électrique) dans un sens ou dans les deux sens dans la traverse, tant pour faciliter les déplacements des habitants du centre historique vers la périphérie (hôpital, lycées...), que pour faciliter l'accès au centre-ville depuis les parkings dédiés.
- Dans le cadre du plan de mobilité, envisager l'installation de parkings au nord et au sud de la ville (utilisation éventuelle d'espaces verts comme pratiqué dans des communes environnantes (Domme, Vézac)) avec une capacité adaptée à drainer les flux (véhicules de touristes, transports en commun en liaison avec les sites touristiques environnants et les communes voisines...).
- Accompagner ces équipements d'un service de navettes électriques circulant en sites dédiés (avenue Thiers à adapter) ou partagés avec les cyclistes pour gérer le « dernier kilomètre ».
- Porter une réflexion sur la circulation sur les boulevards (double sens vs sens unique), et les pénétrantes d'accès vers le secteur sauvegardé pour permettre les différents modes de transport tout en privilégiant le collectif ou le doux.
- Créer des points de stockage pour livraison du centre-ville à l'extérieur du périmètre sauvegardé avec plusieurs navettes de distribution ce qui permettrait de soulager la circulation dans la Traverse, de préserver la voirie et apporterait plus de facilité de circulation pour les piétons
- Organisation d'un groupe de travail entre commerçants, transporteurs et mairie afin de trouver des solutions dans ce sens-là. Dans un premier temps, l'idée serait de créer un deuxième espace pour les camions de livraison devant la Caisse d'Epargne. Pourquoi ? Tout simplement pour ne plus être dérangé par le stationnement des camions lorsqu'ils livrent.
- Favoriser l'utilisation du vélo et, dans le meilleur des cas, mettre en place un système de vélos électriques / Solliciter les professionnels de la location pour réfléchir à un accord afin de favoriser la circulation de vélos.

- Désimperméabiliser les places de stationnement pour permettre à l'eau pluviale de s'infiltrer afin d'éviter que toute l'eau pluviale ne ruisselle vers l'aval et inonde le quartier après le cinéma.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS À MOYEN TERME

2

1. Cour des Chanoines



Végétalisation, bancs, à côté des Pénitents bleus un bel arbre au centre, un banc circulaire autour du tronc

Fontaine d'eau potable, aire de jeux

2. Passage du Bourreau

Un banc existe à mettre en valeur.

La signalétique (à revoir) pourrait inciter plus à emprunter ce passage pour se diriger vers l'intérieur.

Ajouter des arceaux à vélos.

Végétalisation.



3. Rue de Turenne



Fleurissement, plantes grimpantes, treille

Poubelle

4. Derrière la Cathédrale

Aménager un vrai espace de scénographie pour libérer la Place de la Liberté et pouvoir l'aménager en verdissement et mobilier.

Aménagement du Jardin des Enefeus. Suggestion de plantation d'arbres fruitiers, et de réalisation d'une plateforme en béton pour accueillir le matériel technique servant aux manifestations qui ont lieu dans cet espace. Plantation d'arbres. Aire de jeux et de pique. L'accès s'effectuerait par la rue Montaigne.



Revoir la signalétique le long de la cathédrale pour exprimer clairement l'autorisation de se garer sur les places de parking car très peu clair : un panneau interdiction de stationner avec juste en dessous un panneau place handicapé, et un panneau interdiction de stationner alors qu'il y a les marquages de plusieurs places de stationnement

2

Végétalisation (arbres fruitiers), mobilier, signalétique et stationnement

3

Aménagement scénique pérenne, aire de jeux, tables de pique-nique

5. Autour de la Lanterne des Morts



Faire de cette zone où on ne s'arrête pas, une zone de regroupement en lien avec l'histoire des lieux, et ainsi regrouper l'espace public actuel avec l'espace « Armagnac » et la cour de l'école Jean Leclair.

Jardin de curé, artisans dans les bâtiments, jeu d'échecs géant avec des pièces en lien avec l'histoire de Sarlat, ouvertures d'accès vers l'espace Armagnac et la rue Escande, disperser des bancs et des corbeilles, installer un point d'eau potable, penser à un espace sanitaires publics en remplacement de l'installation temporaire de la Cour des Chanoines

2

études

3

aménagements

6. Place du 14 Juillet

Remettre de la fraîcheur (jets d'eau). Question : si verdissement, quid des chalets de Noël ?

Réinstaller des espaces pour des jeux traditionnels comme le Rampeau ou la pétanque, afin de créer des lieux de rencontres.

Associer les commerçants spécialisés dans la vente de jeux à cette initiative

Problématique du stationnement motos sur la place du 14 juillet alors que c'est interdit et qu'il y a un espace dédié à proximité : devant le Tribunal. Il faudrait améliorer la signalétique : positionner un panneau d'interdiction sur la place du 14 juillet et indiquer les emplacements du Tribunal.

Un projet global :

Démonter les stores de la place du 14 juillet et garder cet espace libre au milieu ou réaménager la Place du 14 Juillet avec mise en fonctionnement des stores non utilisés actuellement. Si pas possible la végétaliser complètement afin de créer un pôle attractif et éviter les stationnements non autorisés des motos et autres voitures

Planter des arbres en symétrie (1) de la double rangée d'arbres existante face à la poste, le long du prolongement de la rue JJ Escande et installer des bancs (chaises) à l'ombre des arbres

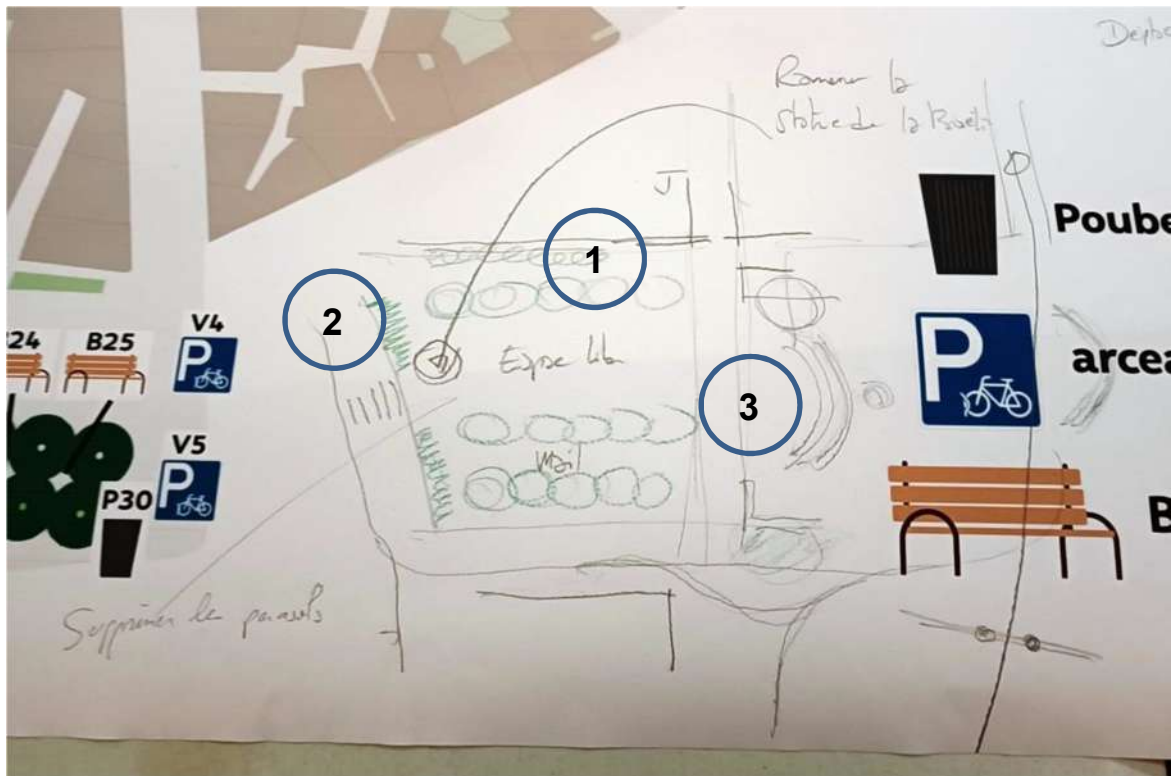
Planter une muraille végétale (2) (face au boulevard Voltaire/rue E. Faure) tout en ménageant le passage piéton et y installer la statue de La Boétie (déplacée)

Casser les escaliers menant à la grande Rigaudie et les remplacer par des gradins en arc de cercle (3) en créant ainsi un espace de type théâtre antique, avec une scène au même niveau que la rue où pourraient se produire des artistes de rue, par exemple. A noter que cela n'empiète pas sur les places de parking et préserve l'espace nécessaire au manège. L'intégration de marches aux gradins maintiendrait l'accès à la place de la grande Rigaudie et de son parking.

Planter un point d'eau potable

Prévoir des points de stationnement de vélo en face de la Poste





études



aménagements

7. Place de la Petite Rigaudie

Retirer les grilles pour redonner un accès libre et ouvert

Square du 8 mai : retirer les barrières (grille et muret) sur la façade du square contigu à l'entrée de la Traverse et déplacer le plot à l'entrée de la Traverse pour le repositionner plus en amont, à l'entrée de la place (1), dans l'axe de l'entrée de l'avenue Gambetta

Créer un espace de découverte pédagogique avec des arbres, des plantes particulières et raconter une histoire en lien avec le monument aux morts, tout en créant une séparation végétale pour dédier un espace de recueillement

Ouvrir la Cuze qui passe sous le square, réhabiliter la fontaine, créer un amphithéâtre en gradins jusqu'au niveau de l'eau pour constituer un forum, espace de pique-nique, de spectacle

Installer un kiosque en partie centrale

Escaliers jouxtant le monument aux morts, à droite : créer un espace (agora/forum) avec des gradins en arc de cercle

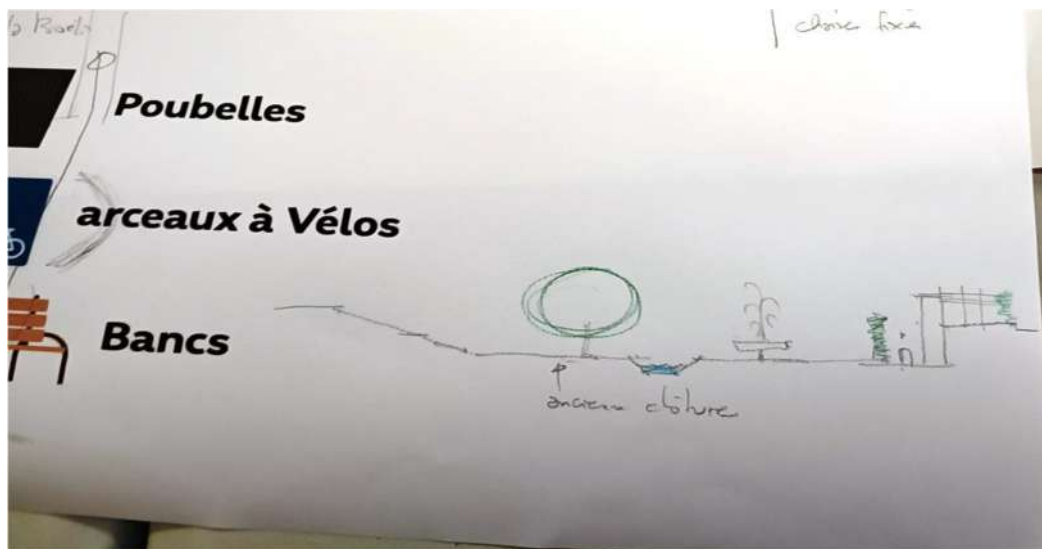
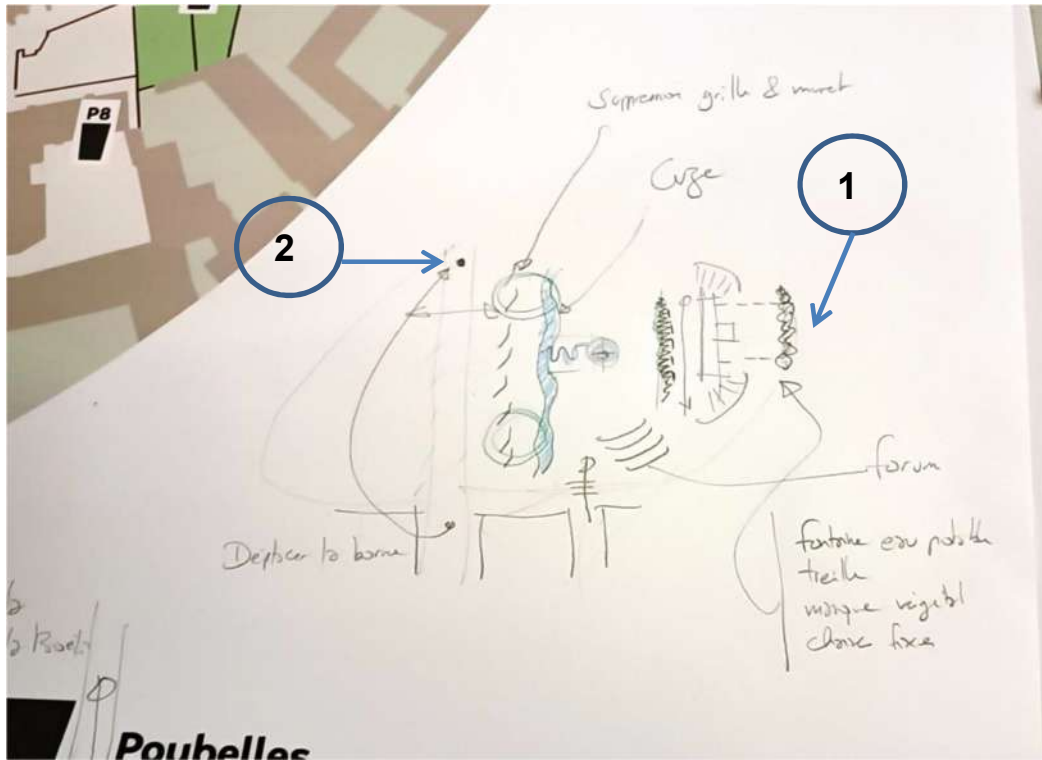
Reconnecter la rue Peyrats avec le square par le haut (escalier...)

Déplacer la borne d'entrée dans la Traverse vers le carrefour pour éviter la circulation d'évitement passant par la rue du 8 mai 1945

En haut, face au boulevard Nessmann, végétaliser (grimpants ?) l'arrière du monument (fronton massif en pierre), installer une fontaine, créer un espace avec des chaises (ou bancs) sur l'espace bétonné qui sert occasionnellement de parking moto, tout en le protégeant et le masquant du boulevard par une haie protectrice (1)

Créer un parc vélos/motos le long de la rue du 8 mai 1945





études



aménagements

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS À LONG TERME

3

1. Cour du Cloître

Ce pourrait être un test pour végétalisation
/patrimoine/ aire de repos et de pique-nique



2. Rue de la Paix



Planter un arbre ou une treille

Poubelle

3. Passage vers l'Hôtel Plamon

Rouvrir ce passage allant de la rue des Consuls vers la rue de la République, et débouchant près de l'Hôtel du Petit Manoir



4. Rue d'Albusse



Prévoir des grimpants

NOTE DES RÉDACTEURS

Ce document de synthèse s'est voulu le reflet fidèle des productions des groupes de travail.

Les répétitions ont été supprimées, aucune proposition n'a été ignorée. Les seules propositions retirées l'ont été sur décision du Conseil participatif.

Il se peut que nous en ayons omis malgré notre vigilance. Ce document a donc été transmis à l'ensemble des participants pour relecture avant sa présentation publique.

Nous avons choisi de présenter les propositions par ordre décroissant du nombre de groupes ayant évoqué les lieux. Ainsi le point de convergence 1 regroupe les sites ayant réuni des idées émanant des quatre groupes, puis point de convergence 2 ceux ayant réuni trois groupes, etc...

Cela, dans notre esprit, n'entraîne aucune priorisation des travaux à réaliser, celle-ci relevant de l'autorité du Conseil Municipal.

Olivier Nicaud

Thomas Procureur

Guy Stiévenard